

Image not found or type unknown



Garde à la suite d' un divorce

Par **delphinecarre_old**, le **23/09/2007** à **21:15**

bonjour,rnrnje suis divorcée et j' ai la garde de ma fille de 8ans 1/2. Je viens de déménager au 1er trimestre à 22kms de mon ancien domicile. Mon ex-mari ne veut pas venir chercher ma fille au nouveau domicile et n' accepte que de la ramener. Y a t il le droit de refuser?rnrnmerci d' avancernrnmme carré

Par **Jurigaby**, le **23/09/2007** à **23:10**

Il doit respecter les prescriptions du juge aux affaires familiales. Si il n'est pas d'accord pour les suivre, alors il doit saisir le Jaf afin qu'il statue à nouveaux.